



## EDITO DU MAIRE

### Sommaire :

- Les travaux
- économies
- Service ADS
- Des nouvelles des hameaux
- Pique-nique
- Spectacle de Noël
- Le coin des associations
- Invitation vœux du maire
- État-civil



L'année 2016 se termine avec encore son lot de réformes, notamment la nouvelle région Occitanie qui regroupe à la fois Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, un territoire créé avec pour objectif de simplifier, de rassembler et de faire des économies sur le fonctionnement de cette structure régionale. Tout ceci reste bien sûr à vérifier.

Ensuite nous avons le projet de fusion de communautés de communes qui nous concerne, celui de Quercy Bouriane avec le Causse Central acté par la préfète et proposé par la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale). Nous devons travailler ensemble dès le 1er janvier 2017. Cela ne sera pas possible : un recours de la communauté de communes Causse Central est examiné et laisse le projet en suspens. A savoir qu'un mariage forcé ne facilite pas souvent le développement unitaire souhaité de la structure.

2017 sera une année d'élections : au mois de mai nous élirons un nouveau président de la République, puis en juin les législatives avec l'élection des députés. Que de candidats, que de programmes et de promesses ambitieuses, le choix est difficile. Même si les convictions s'essoufflent,

n'oublions pas notre devoir car le droit de vote a été durement acquis par nos anciens.

Pour la commune d'Anglars-Nozac, l'année 2017 sera l'aboutissement de chantiers entrepris depuis quelques temps. Le PLU doit être arrêté en début d'année ; suivra l'enquête publique (avec les publics associés et la population), puis ensuite l'approbation et la finalisation du projet.

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une taxe d'aménagement pour la commune afin de contribuer aux frais d'instruction des nouveaux permis de construire. Les services de l'état (DDT) n'instruisent plus les documents d'urbanisme de la commune. Au 1er janvier 2017, la compétence est transférée à la communauté de communes et le service devient payant.

La couverture du clocher de l'église de Nozac, de la sacristie, le démoussage des toitures et le repositionnement de la girouette ont été réalisés il y a quelques mois. Le chantier de l'école est à présent terminé. Il a été réalisé en 2 phases sur 2 années, la première étant la cantine, le réfectoire et la salle de l'ALSH avec le raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement collectif ; la deuxième concerne les sanitaires et la salle de classe. La totalité du bâtiment redevient opérationnel pour la rentrée de l'hiver 2017 et chacun retrouve ses espaces de travail. L'école se voit recouverte, sur une partie

de sa toiture, de panneaux photovoltaïques. Cela nous permettra de revendre une partie de la production électrique au fournisseur ENEDIS et d'auto-consommer une autre partie (plus pédagogique) dans le bâtiment même. Nous envisageons, au printemps, une inauguration du bâtiment, afin de remercier tous les acteurs de ce chantier et aussi de permettre aux habitants de la commune de visiter ces nouveaux locaux.

L'intérieur de la salle des fêtes fait peau neuve avec des teintes plus actuelles. A ce propos je remercie élus et bénévoles qui, par leur implication, ont permis de mener à bien ce chantier à moindre coût pour la commune.

Nous allons, dès ce début d'année, reprendre le dossier de réhabilitation du local industriel de l'ancienne coopérative. Notre objectif est de soutenir l'activité artisanale et associative de la commune.

Le conseil municipal travaille et développe les projets avec toujours en point de mire un souci d'équité, de priorités et de nécessité pour l'ensemble des habitants de la commune, la difficulté étant d'allier à la fois les besoins et la maîtrise de la dépense des deniers publics.

J'espère vous rencontrer et partager un moment convivial lors de la cérémonie des vœux et au nom du conseil municipal vous souhaite une très bonne année 2017.

Pascal SALANIÉ

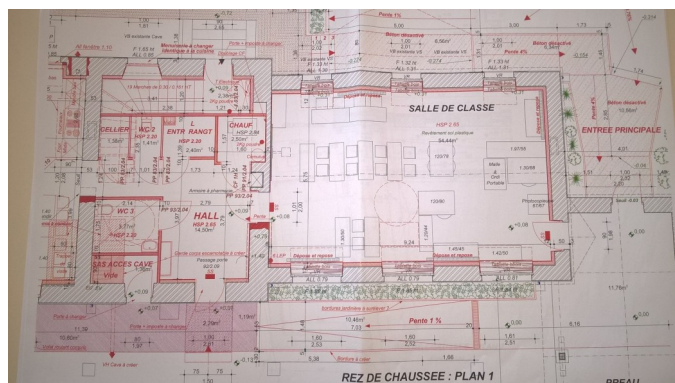
## LES TRAVAUX

### RÉNOVATION DE L' ÉCOLE

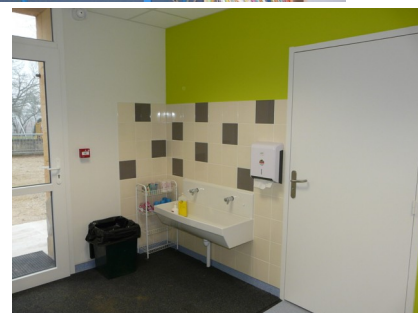
Afin d'accueillir les enfants et le personnel dans les meilleures conditions possibles, nous avons fait le choix de procéder à la rénovation du bâtiment qui abrite l'école. La seconde phase des travaux vient de se terminer. Ce projet était important pour la commune, pour la vie des familles et de leurs enfants.



Les cloisons de l'ancien logement qui se trouve au-dessus de l'école ont été démolies à moindre frais puisque ces travaux ont été réalisés par les employés municipaux aidés de quelques bénévoles : conseillers municipaux et habitants de la commu-



L'actuelle salle de classe a été rénovée, des toilettes adaptées aux enfants et aux personnes à mobilité réduite ont été aménagées. Une ouverture a été créée pour faire communiquer la salle de classe et le réfectoire.



Mairie ANGLARS-NOZAC

Tél/Fax : 05 65 41 20 43 – mail : [mairie.nozac@wanadoo.fr](mailto:mairie.nozac@wanadoo.fr) - site internet : [www.anglars-nozac.com](http://www.anglars-nozac.com)



## LES TRAVAUX (suite)

### FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL DE L'ÉCOLE

<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT</b>		<b>260 965,00 €</b>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>		
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	71 975,00 €
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale	40 000,00 €
FAPEC	Fonds d'Aide aux Petits Équipements Communaux	20 000,00 €
FRI	Fonds Régional pour l'Innovation	13 100,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>145 075,00 €</b>
<b>RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE</b>		<b>115 890,00 €</b>

### INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Enjeu majeur de notre siècle, la protection de l'environnement et l'utilisation des énergies renouvelables sont aujourd'hui des priorités absolues.

Aussi, l'implantation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de l'école a été décidée. En effet, l'orientation idéale du bâtiment au sud en fait un lieu parfaitement approprié à l'installation de ce type de matériel.

Le courant produit sera alors injecté sur le réseau public via un contrat de distribution. Le projet d'un montant de 28 200 € TTC sera financé par un emprunt

dont le remboursement (capital et intérêts) sera entièrement couvert par les recettes de vente à EDF de l'électricité (un contrat a été signé entre EDF et la commune sur les 20 prochaines années). Dès lors, **cet investissement ne pèsera absolument pas sur les contribuables.**

Une installation secondaire sera érigée sur le toit de la salle de classe. Sa production sera consommée par la salle de classe.

Un afficheur placé sous le préau, à l'entrée de la salle de classe permettra

aux enfants et au public de visualiser le fonctionnement de l'installation en suivant la production et la consommation.



les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école



## LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes du village a retrouvé une nouvelle jeunesse, en effet, les peintures intérieures ont été entièrement rénovées à moindre coût, grâce à l'aimable participation de l'entreprise locale : « les peintures du Lot » et de son dirigeant Frédéric Goudy, aidé des bénévoles de la commune habitants, conseillères et conseillers. Une couleur plus tendance à été choisie.

Nous avons aussi remplacé les néons par des dalles à LED permettant un confort d'éclairage mais également une réduction de la consommation électrique.



## ÉCONOMIES

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, nous cherchons à faire des économies durables pour la commune.

Concernant les dépenses d'énergie à l'école, nous dépensions habituellement 3300 € de fuel par an et 900 € d'électricité.

À l'occasion des travaux à l'école, nous avons installé un chauffage au sol sur tout le bâtiment avec une pompe à chaleur subventionnés à 55 %.

Pour l'année scolaire du 1er septembre 2015 au 31 août 2016, nous n'avons plus de dépense de fuel et le coût de la consommation électrique regroupant toutes les dépenses d'énergie s'élève à 2800€, soit une économie d'environ 1400 € par an.

## VISITE DU SOUS -PRÉFET



Le nouveau sous-préfet de Gourdon, Thierry Dousset, s'est rendu sur notre commune pour s'entretenir avec les élus le 8 novembre dernier.



AFIN D'ÉVITER DES RETARDS ET DES PERTES DE COURRIER NOUS VOUS RECOMMANDONS D'AFFICHER VOTRE **NOM** ET VOTRE **PRÉNOM** SUR VOTRE BOITE AUX LETTRES.



## SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS

En application de l'article 134 de la loi **ALUR** (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ) à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017** notre commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 hab. ne peut plus bénéficier de la mise à disposition des services de l'État, (DDT) pour assurer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols.

Aussi avons-nous décidé comme la plupart des communes de la Communauté de Commune Quercy-Bouriane, d'adhérer au service commun « **urbanisme- application du Droit des Sols** ». ce service est financé par les communes utilisatrices et par la CCQB de la façon suivante :

- La CCQB prend en charge les frais de locaux et de fournitures courantes nécessaire au fonctionnement du service.
- Les Communes utilisatrices prennent en charge la masse salariale et les fournitures spécifiques à l'exercice des missions d'un service instructeur des autorisations d'urbanismes (logiciel métier et sa maintenance)

Chaque commune adhérente assumera au prorata de la population 50 % du coût du service

Les 50 % restant étant répartis entre les communes au prorata du nombre d'actes réalisés.

Sur la base des actes réalisés en 2016 nous estimons à environ **4 000,00 €** le montant de notre participation financière pour l'année 2017.

Afin de diminuer l'impact de cette nouvelle dépense sur notre budget, lors du conseil municipal du 24/11/2016 il a été décidé de mettre en place une part communale de la taxe d'aménagement au taux de **1%** la taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, d'agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Cette taxe est calculée sur les mêmes bases forfaitaires que la part départementale déjà en vigueur .



## **RANDONNEE PIQUE-NIQUE**

Le 25 septembre par une magnifique journée d'automne, une quinzaine de randonneurs étaient présents à 9h sur la place d'Auniac pour une marche d'une douzaine de kilomètres à travers bois et champs qui les a fait passer par le site préhistorique du Piage et le village de Fajoles.

Le pique-nique s'est déroulé sous le chapiteau gracieusement prêté par l'association de pétanque. Les convives ont pu partager leurs plats et échanger des recettes, la journée s'est passée dans une ambiance conviviale.

## **SPECTACLE DE NOËL**

Le spectacle de Noël des enfants du RPI s'est tenu à Milhac le vendredi 16 décembre à 19h. Les trois écoles nous ont présenté des chants en français et en anglais accompagnés à la guitare par Philippe. Pour clore le spectacle, tous les enfants du RPI ont chanté ensemble. La soirée s'est conclue avec un dîner où tous se sont partagés des plats préparés par les parents.



## DES NOUVELLES DE NOS HAMEAUX



C'est maintenant un rituel sur le hameau de LAVAYS-SIERE. Le samedi 1er octobre 2016, Daniel Treneulle aidé comme à l'habitude de ses amis et voisins a vendangé le dernier vignoble encore exploité de la commune.



Afin d'animer cette chronique « **des nouvelles de nos hameaux** » et de la diversifier, nous vous proposons de nous faire parvenir des photos accompagnées de commentaires relatant des événements ou tout autre fait notoire qui se serait déroulé dans votre hameau.

Adressez vos photos et textes à l'adresse suivante [bazin@anglars-nozac.fr](mailto:bazin@anglars-nozac.fr)



### A LOUER LOGEMENT COMMUNAL

TYPE T3 (2 chambres)

Situé dans le bourg d'AUNAC

**loyer 352.78 € / mois**

Pour tout renseignement :

Tél : 05 65 41 20 43

Courriel : [Mairie.nozac@wanadoo.fr](mailto:Mairie.nozac@wanadoo.fr)



## "LA RAFLE"

ORGANISE UN CONCOURS DE BELOTE

**SAMEDI 14 JANVIER 2017**

**20 H 30**

SALLE DES FÊTES  
D' ANGLARS-NOZAC

Un lot à chaque joueur  
10 € par personne

## FCHB

### CALENDRIER DES MATCHS RETOURS

22/01/2017 **FCHB** reçoit ALBAS1  
26/02/2017 QUERCY BLANC reçoit **FCHB**  
05/03/2017 FRAYSSINET reçoit **FCHB**  
12/03/2017 **FCHB** reçoit LAPOPIE 1  
19/03/2017 VIRE TOUZAC reçoit **FCHB**  
02/04/2017 **FCHB** reçoit THEDIRAC 1  
09/04/2017 LABAST. MURAT Reçoit **FCHB**  
07/05/2017 FCHB reçoit FF MAUROUX  
14/05/2017 ELAN MARIVAL. reçoit **FCHB**

Lors de l'assemblée constitutive du 7/10/2016 a été créée la relincoise (contraction de Relinquièrre et de Nozacoise). Cette nouvelle association de la commune a pour objet :

La sauvegarde, la mise en valeur du patrimoine bâti de la commune.  
de développer l'attractivité culturelle et touristique.  
de promouvoir la connaissance de tous les aspects du patrimoine.  
de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.  
de rassembler les habitants autour de manifestations ludiques.

Président :	SERGE BAZIN
Trésorier :	PHILIPPE BURNENS
Trésorière suppléante :	FRANCINE VIELMON
Secrétaire :	SYLVIE TOMASINI
Secrétaire suppléante :	JOËLLE MONTAGNE



## A.P.E

L'A.P.E à élu son nouveau bureau

le 22 /09/2016 :

Président :	CÉDRIC MALEVILLE
Vice-président :	ALBAN CAPY
Trésorière :	SANDIE THOURON
Trésorière suppléante :	CHRISTINE SORLIE
Secrétaire :	ADELINÉ BOURDARIE
Secrétaire suppléante :	ADELINÉ LARRIBE

## « LA LAIE »

Société de Chasse

Organise son repas annuel

**Le samedi 25/02/2017 à 20 h**

Salle des fêtes d'ANGLARS-NOZAC

*Des informations concernant la réservation des repas seront données ultérieurement.*



# Voeux du maire 2017

Vous êtes tous cordialement invités  
à la présentation des vœux de la municipalité  
le **dimanche 22 janvier dès 11 h**  
**à la salle des fêtes.**

*Un apéritif avec galettes sera servi pour prolonger  
cette rencontre de façon conviviale.*

## ETAT-CIVIL



### Naissances :

Sarah et Lucas Montagne  
Nés le 1er décembre 2016

Louise Soulié  
Née le 15 décembre 2016

Léna Laval  
Née le 1<sup>er</sup> janvier 2017

### Décès :

Mme BROSSARD Isabelle  
Le 28 novembre 2016

